



Plastique Royal
2809 Rue Etienne Lenoir
Laval; H7R 6J4
QC

PRODUIT: PRH 48 APPRET URETHANE SURFACANT 2K GRIS

Section 01: Identification du produit et de la société chimique

| | |
|------------------------------------|--|
| Nom du produit..... | PRH 48 APPRET URETHANE SURFACANT 2K GRIS |
| Fabriqué pour..... | Plastique Royal Inc., 2809 Rue Etienne-Lenoir Laval, QC H7R 6J4 |
| numéro d'urgence 24 heures : | AU CANADA, APPELEZ CANUTEC (613) 996-6666-IN ÉTATS-UNIS ÉTATS APPELLENT CHEMTRAC (800) 424-9300. |
| Utilisation des matériaux..... | Automobile. |
| Famille chimique..... | Mélange. |
| Date de préparation..... | 9 janvier 2015. |
| Taux de risque | |
| Classification de NFPA..... | Santé: 2 Feu: 3 Réactivité: 0. |
| IHM..... | S: 2 F: 3 R: 0. |

Section 02: Identification des dangers



| | |
|---------------------------------|--|
| Mot indicateur..... | DANGER. |
| Classification des dangers..... | Liquide inflammable 2. 2 Irritant de la peau. Irritant pour les yeux 2. STOT SE 3. Cancérogène 2. |
| Description du danger..... | H225 Liquides et vapeurs hautement inflammable . H315 Cause irritation de la peau . H319 provoque des irritations oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut causer la somnolence ou des étourdissements. H351 Ce produit contient des ingrédients qui sont soupçonnés de causer le cancer. |
| Conseils de précaution..... | P201 obtenir des instructions spéciales avant utilisation. P202 ne pas manipuler ce produit jusqu'à ce que toutes les consignes de sécurité ont été lu et compris. P210 éloigner de la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les surfaces chaudes. Ne pas fumer. P233 garder le recipient fermé hermétiquement. P235 Garder froid. P240 Les récipients et les équipements de réception doivent être mis à terre. P241 Utiliser un équipement antidiéflagrant. P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. P264 Laver soigneusement après la manipulation. P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un lieu bien aéré. P280 Porter des gants et des lunettes de protection. |
| Réponse | P332 P313 - consulter un médecin en cas d'irritations. P302 P352 - si sur la peau : laver abondamment à l'eau.. P305 P351 P338 si yeux rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer jusqu'à ce que l'arrivée des secours médicaux. P337 P313 - si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin. P304 P312 si inhalé appeler un centre antipoison ou un médecin ; supprimer la personne à l'air frais et suivez les instructions du centre antipoison. P312 appeler un centre antipoison/médecin, si vous vous sentez mal. P362 P364 - enlever les vêtements contaminés et laver avant des réutiliser. P370 P378 en cas d'incendie - utiliser sec mousse chimique en poudre, CO2 ou 6 %. |
| Entreposage..... | P403 P233 magasin dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. P405 magasin fermé à clé. |
| Élimination..... | P501 disposer tous le produit non utilisées, déchets ou les contenants vides conformément aux règlements locaux. |

Section 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| INGREDIENTS DANGEREUX | # CAS | Wt. % |
|---|--------------------|-------|
| POLYACRYLATE | SECRET DE COMMERCE | 10-30 |
| TALC | 14807-96-6 | 10-30 |
| CARBONATE DE CALCIUM | 1317-65-3 | 10-30 |
| ACIDE ACÉTIQUE, ESTER TERT-BUTYLIQUE | 540-88-5 | 7-13 |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | 123-86-4 | 5-10 |
| DIOXYDE DE TITANE | 13463-67-7 | 5-10 |
| 4-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE | 98-56-6 | 5-10 |

PRODUIT: PRH 48 APPRET URETHANE SURFACANT 2K GRIS**Section 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

| | | |
|---------------------------------------|------------|---------|
| XYLÈNE | 1330-20-7 | 1-5 |
| DIBUTYLÉTAIN BIS (ACÉTYLACÉTONATE) | 22673-19-4 | 0,1-1,0 |
| ÉTHYLBENZÈNE | 100-41-4 | 0,1-1,0 |
| SILICE CRISTALLINE | 14808-60-7 | 0,1-1,0 |
| NOIR DE CARBONE | 1333-86-4 | < 0,1 |

Section 04: Mesures de premiers soins

| | |
|----------------------------|---|
| Contact avec les yeux..... | En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux. |
| Contact avec la peau..... | Enlever les vêtements contaminés et immédiatement laver les surfaces exposées avec une grande quantité d'eau pendant au moins 30 minutes ou 60 minutes pour les surfaces du corps critiques. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Inhalation..... | En cas d'inhalation, enlever à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène, obtenir des soins médicaux. |
| Ingestion..... | Si l'ingestion est suspectée, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si des vomissements spontanés surviennent, faire pencher la victim vers l'avant avec la tête vers le bas afin d'éviter l'aspiration du liquide dans les poumons. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. |
| Plus d'informations..... | Traitements symptomatiques des victimes. Dans le cas d'un incident concernant ce produit, s'assurer que les autorités médicales reçoivent une copie de cette fiche de données de sécurité. |

Section 05: Mesures anti-incendie

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction..... | Mousse "Alcool", CO2, poudre chimique. |
| Produits de combustion dangereux..... | Oxydes de carbone (CO, CO2). |
| Procédures anti-incendie spéciaux..... | Les pompiers devraient être équipé avec un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet pour se protéger contre les vapeurs potentiellement toxiques et irritantes. Vapeurs de solvants peuvent être plus lourdes que l'air et peut s'accumuler et parcourrent le sol jusqu'à une source d'inflammation, qui peut résulter en un éclair à la source des vapeurs. Refroidir les récipients exposés au feu avec le jet d'eau froide. La chaleur entraîne l'accumulation de pression et peut provoquer une rupture explosive. |

Section 06: Mesures de rejet accidentel

| | |
|-------------------------------------|--|
| Cas de fuite ou de déversement..... | Ventiler. Éliminer toutes sources d'ignition. Contenir le déversement. Éviter tout contact personnel. Les produits de rinçage et de l'eau déversés sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux règlements locales, des provinces, d'États et fédéraux. Évacuer tout le personnel non essentiel. Prévenir l'évacuation dans les tuyaux, les égouts et d'autres voies d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou avec une autre matière inerte sèche. Enlever à la pelle dans des conteneurs non-scellés appropriés. Transporter dans un endroit bien ventilé (à l'extérieur) et traiter avec la solution neutralisante: mélange d'eau (80%) et de surfactant non-ionique Tergitol TMN-10 (20%); ou un mélange d'eau (90%), d'ammoniaque concentré (3 à 8 %) et de détergent (2%). |
|-------------------------------------|--|

Section 07: Manutention et stockage

| | |
|--------------------------------|---|
| Procédures de manutention..... | Éviter tout contact de la peau et ventiler adéquatement, sinon porter un appareil de protection respiratoire approprié. Toujours adopter des mesures de précaution contre l'accumulation d'électricité statique qui peut découler des appareils, de la manipulation et des contenants dans lesquels le produit est emballé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Mettre à terre l'équipement de manutention. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger ou de boire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. |
| Conditions d'entreposage..... | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer à l'écart de matières comburantes et des produits réducteurs. Entreposer à l'écart de la lumière du soleil. |

Section 08: Contrôles d'exposition/personal protection

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | |
| Yeux/type..... | Lunettes de protection contre les produits chimiques liquides. |
| Respiratoire/type..... | La ventilation locale est recommandée. Porter un respirateur approprié, bien ajusté lorsque les niveaux de contaminants dépassent les limites d'exposition recommandées. |
| Gants/type..... | Gants résistants aux produits chimiques. |
| Vêtements/type..... | Porter des vêtements protecteurs adéquats. |
| Chaussures/type..... | Bottes de sécurité selon les réglementations locaux. |

PRODUIT: PRH 48 APPRET URETHANE SURFACANT 2K GRIS**Section 08: Contrôles d'exposition/personal protection**

Autres/type..... Les douches d'urgence et les stations de lavage oculaire devraient être disponibles.
 Exigences de ventilation..... Assurer une ventilation naturelle ou mécanique au contrôle des niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition. Ventilation mécanique locale devrait servir à des sources de contamination de l'air, comme l'équipement de processus ouvert, ou au cours de la purge des opérations, pour capturer des gaz et des vapeurs qui peuvent être émis. Sources de référence concernant la ventilation industrielle (c'est à dire. Ventilation industrielle ACGIH) devrait être consultée pour des conseils sur la ventilation adéquate. .

Limites d'exposition

| Ingredients | TWA | ACGIH TLV STEL | PEL | OSHA PEL STEL | REL | NIOSH |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|------------------------|-------|
| POLYACRYLATE | Pas établi | Pas établi | Pas établi | Pas établi | Pas établi | |
| TALC | 2 mg/m3 | Aucune donnée | 2 mg/m3 | Aucune donnée | 2 mg/m3 | |
| CARBONATE DE CALCIUM | Aucune donnée | Aucune donnée | 5 mg/m3 | Aucune donnée | 5 mg/m3 | |
| ACIDE ACÉTIQUE, ESTER TERT-BUTYLIQUE | 200 ppm | Aucune donnée | 200 ppm | Aucune donnée | 200 ppm | |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | 150 ppm | 200 ppm | 150 ppm | 200 ppm | 150 ppm / STEL 200 ppm | |
| DIOXYDE DE TITANE | 10 mg/m3 | Aucune donnée | Aucune donnée | 15 mg/m3 | Aucune donnée | |
| 4-CHLOROBENZOTRIFLUORURE | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | |
| XYLÈNE | 100 ppm | 150 ppm | 100 ppm | Aucune donnée | Aucune donnée | |
| DIBUTYLÉTAIN BIS (ACÉTYLACÉTONATE) | Pas établi | Pas établi | Pas établi | Pas établi | Pas établi | |
| ÉTHYLBENZÈNE | 100 ppm | 125 ppm | 100 ppm | Aucune donnée | 100 ppm / STEL 125 ppm | |
| SILICE CRISTALLINE | 0.025 mg/m3 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | 0.05 mg/m3 | |
| NOIR DE CARBONE | 3,5 mg/m3 | Aucune donnée | 3,5 mg/m3 | Aucune donnée | 3,5 mg/m3 | |

Section 09: Propriétés physiques et chimiques

État physique..... Liquide.
 Couleur..... Gris.
 Odeur..... Odeur d'hydrocarbures.
 Seuil de l'odeur (ppm)..... Aucune donnée.
 Pression de vapeur (mm Hg)..... Aucune donnée.
 Densité de vapeur (air = 1)..... >1.
 pH..... Ne s'applique pas.
 Point de congélation (deg C)..... Aucune donnée.
 Solubilité..... Légèrement soluble dans l'eau.
 Point d'ébullition (deg C)..... > 95C.
 Taux d'évaporation..... Modérée.
 Point d'éclair (OC), méthode..... 4,4 coupelle fermée.
 Température d'auto-inflammation (deg C).... Aucune donnée.
 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.).... 12.3.
 Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.).... 0,9 %.
 Coefficient d'eau/distribution d'huile..... Aucune donnée.
 Température de décomposition..... Aucune donnée.
 % volatile par volume..... 30.
 COV..... 245.6 g/L - 2,05 lb/USG.
 Viscosité..... 3130 cps broche #4 @20.

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité..... Stable à des températures et à des pressions normales.
 Conditions de réactivité..... Éviter la chaleur, des étincelles et des flammes. Des réactions explosives peuvent survenir en présence d'agents oxydants forts.
 Incompatibilité..... Tenir à l'écart de la chaleur. Incompatible avec les oxydants forts.
 Produits de décomposition dangereux..... Oxydes de carbone (CO, CO2).
 Polymérisation dangereuse..... Ne se produira pas sous pression et température normale.

PRODUIT: PRH 48 APPRET URETHANE SURFACANT 2K GRIS**Section 11: Renseignements toxicologiques**

| | |
|--|--|
| Voie d'entrée | Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. |
| Effets d'une exposition aiguë..... | Les solvants d'hydrocarbures aromatiques dans ce produit peuvent être irritants pour les yeux, le nez et la gorge. En forte concentration, ils peuvent causer la dépression du système nerveux central et une narcose caractérisée par des nausées, le vertige et des étourdissements qui résultent de la surexposition par inhalation. Contact avec la peau peut causer une irritation modérée à sévère. L'inhalation de vapeur élevée peut causer des effets sur le système nerveux central, étourdissements, maux de tête, des nausées ou perte de coordination. Peut causer une irritation oculaire modérée à grave. |
| Effets d'une exposition chronique..... | Respirer de fortes concentrations de vapeur peut causer des effets anesthésiques et effets graves pour la santé. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant ce produit peut être nocif ou mortel . |
| Cancérogénicité de la matière..... | Est classé comme un cancérogène connu pour les animaux A3. Le CIRC a classé le dioxyde de titane comme un substance cancérogène du groupe 2 b. Le CIRC a classé le noir de carbone comme « Groupe 2 b », substances possiblement cancérogènes pour l'être humain, sur les études d'inhalation animaux de laboratoire. Ce produit contient du talc non amiantiforme, qui est classé comme groupe 3 (inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme) par le CIRC . Quartz (Silice Cristalline) est un cancérogène soupçonné par le CIRC et NTP. |

Données toxicologiques

| Ingredients | LC50-inh, rat | LD50-Oral, rat |
|--------------------------------------|-----------------------------|---|
| POLYACRYLATE | Pas de données | Pas de données |
| TALC | Aucune donnée | Aucune donnée |
| CARBONATE DE CALCIUM | Aucune donnée | 6450 mg/kg rat orale |
| ACIDE ACÉTIQUE, ESTER TERT-BUTYLIQUE | >2,230 mg/m3 4 heures rat | 4,100 mg/kg rat orale >2 g/kg lapin cutanée |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | 1.36-2.38 mg/L 4 heures rat | >3,200 mg/kg rat orale >5,000 mg/kg lapin cutanée |
| DIOXYDE DE TITANE | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 4-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE | 4479 ppm | > 6,8 g/kg rat orale; > 2,7 g/kg lapin cutanée |
| XYLÈNE | 6350 ppm 4 heures rat | >3523 mg/kg rat orale |
| DIBUTYLÉTAIN BIS (ACÉTYLACÉTONATE) | Pas de données | Pas de données |
| ÉTHYLBENZÈNE | Pas de données | 3,500 mg/kg rat orale |
| SILICE CRISTALLINE | Aucune donnée | Aucune donnée |
| NOIR DE CARBONE | Aucune donnée | > 8000 mg/kg oral (rat) |

Section 12: Informations écologiques

| | |
|-----------------------|--|
| Environnement..... | Prévenir l'entrée dans les eaux, les eaux usées ou le sol. |
| Biodégradabilité..... | Aucune donnée. |

Section 13: Considérations relatives

| | |
|------------------------------|---|
| Élimination des déchets..... | Conteneurs vides doivent être manipulés avec soin en raison des résidus de produits. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. |
|------------------------------|---|

Section 14: Informations relatives au transport

| | |
|--|---|
| Classification du TMD (route)..... | 1263 - peinture - classe 3 - groupe d'emballage II - cette rencontre produit en quantité limitée exemption lorsque expédiée dans des contenants de moins de 5 litres. |
| Classification du DOT (route)..... | UN1263 - Matières apparentées aux peintures - Classe 3 - GEII. |
| Classification de l'IATA (Air)..... | 1263 - peinture - classe 3 - groupe d'emballage II. |
| Classification de l'IMDG (maritime)..... | UN1263 - Peintures - Classe 3 - Groupe d'emballage II - EmS: F-E S.-E. |
| Polluant marin..... | Non. |
| Preuve de la Classification..... | Conformément à la partie 2.2.1 du règlement sur le transport de marchandises dangereuses (2 juillet 2014) - nous confirmé que la classification de ce produit est exacte. . |

Section 15: Renseignements sur la réglementation

| | |
|-------------------------------|---|
| Classification du SIMDUT..... | B2, D2A, D2B. |
| Statut de la LCPE..... | Ce produit est répertorié sur la Liste intérieure de substances (LIS). |
| OSHA..... | Ce produit est considéré comme dangereux en vertu du standard de la communication des dangers OSHA. |
| SARA Title III | |

PRODUIT: PRH 48 APPRET URETHANE SURFACANT 2K GRIS**Section 15: Renseignements sur la réglementation**

Section 302 - substances extrêmement Aucun.
dangereuses
Section 311/312 - catégories de danger..... Santé immédiate, différé, risque d'incendie.
Section 313..... Xylène. Éthylbenzène.
40CFR63 de polluants atmosphériques Éthylbenzène. Xylène.
dangereux EPA
Statut de l'Inventaire TSCA.....
Proposition 65 de la Californie..... Tous les composants sont répertoriés.
Ce produit contient l'éthylbenzène qui est reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer. Dioxyde de titane est connu à l'état de Californie pour causer le cancer. Ce produit contient du noir de carbone reconnus par l'état de Californie pour causer le cancer. Ce produit contient de la Silice Cristalline (Quartz) reconnue par l'état de Californie pour causer le cancer.

Section 16: Autres informations

Préparé par: AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES.
Numéro de téléphone : (800) 387-7981.
Avertissement:..... AVERTISSEMENT : Toutes les informations figurant dans les présentes sont issues des données obtenues par l'expérience et des sources techniques reconnues. Au meilleur de nos connaissances, il est considéré comme correct à partir de la date de délivrance, mais nous ne faisons aucune représentation quant à leur exactitude ou le caractère suffisant et ne suggèrent ni garantir que tous les risques énumérés ici sont les seuls qui existent.
Informations sur les dangers qu'il contient sont offert uniquement pour le compte de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête et la vérification de la conformité avec les règlements applicables, y compris l'utilisation sécuritaire du produit dans toutes les conditions prévisibles. L'information ne concerne que le produit désigné dans les présentes et ne se rapporte pas à son utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou tout autre procédé.
Date de préparation : JAN09/15